

Luxembourg, le 7 juillet 2023

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que les disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général. (6397TAL)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(1^{er} juin 2023)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de déterminer les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que des disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général.

En bref

- La Chambre de Commerce approuve l'inscription de la discipline « Digital Sciences » dans les grilles horaires des classes 6G en vue du renforcement des compétences digitales des élèves de l'enseignement secondaire.
- La Chambre de Commerce salue l'opportunité d'effectuer des stages en classes 3G et 2G, dans la section technologies, sport et santé.
- La Chambre de Commerce marque son accord aux modifications proposées, tout en soulevant l'intérêt de maintenir la langue allemande de manière optionnelle dans la section « gestion de l'hospitalité ».
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis, sous réserve de la prise en compte de ses observations.

Le Projet abroge et remplace le règlement grand-ducal du 26 juillet 2022 fixant les grilles horaires, les coefficients des disciplines et des disciplines combinées, ainsi que des disciplines fondamentales des classes de l'enseignement secondaire général.

Par rapport à l'année scolaire 2022/2023, le Projet apporte différents changements aux grilles horaires et disciplines de l'enseignement secondaire général.

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

Le Projet inscrit la discipline « Digital Sciences » dans les grilles horaires des classes 6G en vue du « *renforcement des compétences digitales* » des élèves concernés. Ainsi, pour les classes de 6G (voie d'orientation), 6G-FR (voie d'orientation francophone), 6GIA (classe d'insertion avec apprentissage intensif de la langue allemande) et 6GIF (classe d'insertion avec apprentissage intensif de la langue française), une leçon hebdomadaire est intégrée dans les grilles horaires. En ce qui concerne le cours d'options et ateliers, deux leçons hebdomadaires sont prévues dans les classes 6G et 6G-FR et une leçon hebdomadaire, dans les classes 6GIA et 6GIF. Dans la voie de préparation, les sciences digitales font partie du cours « Culture Générale ». La Chambre de Commerce approuve l'inscription de la discipline « Digital Sciences » dans la grille horaire des classes de 6G afin de renforcer les compétences digitales des élèves de l'enseignement secondaire.

De plus, le Projet introduit une nouvelle section de la division technique générale, proposée au Nordstad-Lycée de Diekirch et à l'Ecole privée Fieldgen. La section technologies, sport et santé s'adresse aux élèves qui s'intéressent aux sciences du sport, à la technologie et aux compétences sociales, sans pour autant être des sportifs de haut niveau. Dans cette nouvelle section, un stage de deux semaines est prévu en classes de 3GT2S et 2GT2S. La Chambre de Commerce salue l'opportunité pour les élèves de la section technologies, sport et santé d'effectuer deux périodes de stages et par conséquent de leur permettre de développer des compétences professionnelles et d'avoir une vision concrète du domaine concerné.

Le Projet propose également des modifications au niveau de la section gestion de l'hospitalité, avec d'une part la suppression dans la grille horaire de la discipline « allemand », initialement inscrite dans le groupe à option « langues » avec le « français », et d'autre part, la suppression du cours d'« Initiation à la cuisine et la restauration », du fait de la réorganisation de la section sur quatre années d'études. Seul le cours d'« approfondissement de techniques en restauration » est maintenu. Si la Chambre de Commerce comprend le caractère « *primordial* » des connaissances en langue française dans le secteur de l'hospitalité, elle s'interroge sur le retrait de la langue allemande qui demeure une langue tout aussi utile dans le secteur concerné. Elle préconise ainsi d'ajouter la possibilité de suivre le cours d'allemand, de manière optionnelle.

Enfin, le Projet prévoit l'enseignement de l'allemand sur deux niveaux (cours de base et cours avancé) pour certaines sections francophones, alors que le français est enseigné en niveau unique.

Les modifications telles que proposées par le Projet seront applicables à partir de la rentrée scolaire 2023/2024.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le règlement grand-ducal sous avis, sous réserve de la prise en compte de ses observations.

TAL/NMA